

M A I R I E D E



## DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011**

**Compte-rendu affiché le : 7 décembre 2011**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 14 décembre 2011**

**N° 11-11-09**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2011**

**OBJET :**

**Casino Le lion Blanc – Emploi des recettes supplémentaires dégagées en application du barème fixé par l'article L.2333-57 du Code Général des Collectivités Locales – Affectation 2010/2011.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY**

**Membres présents à la séance :** Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-09



OBJET DE LA DELIBERATION :

**CASINO LE LION BLANC – EMPLOI DES RECETTES SUPPLEMENTAIRES DEGAGEES  
EN APPLICATION DU BAREME FIXE PAR L'ARTICLE L.2333-57 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES LOCALES – AFFECTATION 2010/2011**

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la concession de délégation de service public du 12 décembre 1996, modifié par avenant du 18 février 2000, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur l'affectation des recettes supplémentaires dégagées par la SA Le Lion Blanc en application du barème fixé par l'article L.2333-57 du code général des collectivités locales.

Il est proposé de procéder à l'affectation de l'année Casino Novembre 2010 – Octobre 2011 pour un montant de 80 428,41 €.

Sachant que la collectivité peut disposer des sommes mises en réserve en demandant le versement d'une subvention en capital, il est proposé après accord avec les responsables du Casino Le Lion Blanc que ce dernier verse la somme de 80 428,41 € sous forme de subvention d'équipement. Cette somme permettra à la collectivité de financer des travaux d'investissement inscrit au programme 0511 du budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 80 428,41 €
- **PRECISE** que la recette sera inscrite en section d'investissement au compte 1328 par décision modificative

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 13 décembre 2011.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-09